

AFFAIRE N° 19. - Approbation du marché à passer avec les Entreprises Réunionnaises, pour la réalisation des travaux de construction de la Piscine du Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 29 MAI 1971, les travaux de construction de la Piscine du Butor ont été mis en adjudication. Cette adjudication s'est avérée infructueuse.

Après consultation de toutes les entreprises soumissionnaires par notre architecte, les Entreprises Réunionnaises ont proposé, après modifications de certaines prestations, de ramener leur prix à SOIXANTE QUATORZE MILLIONS

74 000 000	
Les honoraires d'architecte s'élèvent à	3 010 000
Sommes à valoir pour révision de prix et imprévus	2 990 000
ce qui nous donne un total de	80 000 000

Le financement de ces travaux pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention des Services de la Jeunesse et des Sports	45 000 000
- Emprunt C.C.C.E	35 000 000
	80 000 000

De cette façon, le financement est intégralement assuré.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à passer un marché de gré à gré, pour la réalisation de cette piscine, avec les Entreprises Réunionnaises pour un montant de : SOIXANTE QUATORZE MILLIONS Frs CFA (74 000 000).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. BEDIER. - Est-ce entièrement à la charge de la Commune ?

LE MAIRE. - C'est financé par les subventions de la Jeunesse et Sports et par une participation communale.

M. BEDIER. - Cette piscine ne fait-elle pas double emploi avec celle du Chaudron ?

M. TESSIER. - Certainement pas. Cette piscine sera presque utilisée, à plein temps, par les scolaires. Elle est indispensable.

LE MAIRE. - Saint-Denis a maintenant plus de 100.000 habitants et trois piscines ne sont pas un luxe.

Mme ROCHE. - S'agit-il simplement de la piscine ?

LE MAIRE. - La piscine et toutes les installations.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.